



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-236

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2020

# Sommaire

## Conseil supérieur de la magistrature

75-2020-07-20-009 - Décision portant délégation pour les dépenses du Conseil supérieur de la magistrature (1 page)	Page 3
75-2020-07-20-010 - Décision portant délégation pour les dépenses du Conseil supérieur de la magistrature (1 page)	Page 5
75-2020-07-20-011 - Décision portant délégation pour les dépenses du Conseil supérieur de la magistrature (1 page)	Page 7

# Conseil supérieur de la magistrature

75-2020-07-20-009

## Décision portant délégation pour les dépenses du Conseil supérieur de la magistrature

*Décision portant délégation donnée à Mme MACH pour les dépenses du Conseil supérieur de la  
magistrature*



## Décision portant délégation de signature pour les dépenses du Conseil Supérieur de la Magistrature

**La secrétaire générale,**

Vu le décret n° 94-1 99 du 9 mars 1994 relatif au Conseil supérieur de la magistrature, notamment son article 33 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision portant délégation de signature pour les dépenses du Conseil supérieur de la magistrature, de Madame la Première présidente de la Cour de cassation du 9 septembre 2019 ;

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Catherine MACH, directrice des services de greffe judiciaires, responsable du département budgétaire et des marchés publics du Conseil, à l'effet de signer, en l'absence de la secrétaire générale, les devis, bons de commande, services faits et certificats administratifs relatifs au fonctionnement courant du Conseil, portant sur des achats préalablement acceptés en leur principe par la secrétaire générale.

### **Article 2**

A l'effet de signer les états de frais de déplacement des membres et fonctionnaires du Conseil, à l'occasion de l'assistance à des réunions ou à des séances du Conseil, ou à toute manifestation liée à l'exercice de leur mandat.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs et transmise au comptable assignataire de la dépense de la Direction des Services Judiciaires.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Sophie REY

# Conseil supérieur de la magistrature

75-2020-07-20-010

## Décision portant délégation pour les dépenses du Conseil supérieur de la magistrature

*Décision portant délégation donnée à Mme Bussière pour les dépenses du Conseil supérieur de la  
magistrature*



## Décision portant délégation de signature pour les dépenses du Conseil Supérieur de la Magistrature

**La Première présidente de la Cour de cassation,**

Vu le décret du 22 juillet 2019 portant nomination de la première présidente de la Cour de cassation ;

Vu le décret n° 94-199 du 9 mars 1994 relatif au Conseil supérieur de la magistrature, notamment son article 33 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Hélène BUSSIÈRE, secrétaire générale adjointe du Conseil du Supérieur de la Magistrature, à l'effet de signer au nom de la première présidente de la Cour de cassation, tous actes relatifs à l'exécution des dépenses du Conseil supérieur de la magistrature, du 10 au 21 août 2020.

### Article 2

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs et transmise au comptable assignataire de la dépense de la Direction des Services Judiciaires.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal stroke, representing the name Chantal ARENS.

Chantal ARENS

# Conseil supérieur de la magistrature

75-2020-07-20-011

## Décision portant délégation pour les dépenses du Conseil supérieur de la magistrature

*Décision portant délégation donnée à Mme Jolivet pour les dépenses du Conseil supérieur de la  
magistrature*



## Décision portant délégation de signature pour les dépenses du Conseil Supérieur de la Magistrature

**La Première présidente de la Cour de cassation,**

Vu le décret du 22 juillet 2019 portant nomination de la première présidente de la Cour de cassation ;

Vu le décret n° 94-199 du 9 mars 1994 relatif au Conseil supérieur de la magistrature, notamment son article 33 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pauline JOLIVET, secrétaire générale adjointe du Conseil du Supérieur de la Magistrature, à l'effet de signer au nom de la première présidente de la Cour de cassation, tous actes relatifs à l'exécution des dépenses du Conseil supérieur de la magistrature, du 27 juillet au 7 août 2020.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs et transmise au comptable assignataire de la dépense de la Direction des Services Judiciaires.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Chantal ARENS